



RÈGLEMENT des balades cycliste et automobile « sur les chemins de la mémoire d'Oradour à Tulle », et coupon d'inscription



Préambule :

Ce règlement s'applique à tous les participants inscrits pour aller d'Oradour-sur-Glane à Châteauneuf-la-Forêt, et/ou de Châteauneuf à Tulle.

Pour être autorisé à participer, il suffit d'être assuré au moins en responsabilité civile et de détenir une licence valide dans un club qui, pour cette journée accepte d'être partenaire de l'association *Véli-vélo*, ou à défaut d'adhérer en ligne (<https://www.helloasso.com/associations/veli-velo/adhesions/adhesion-annuelle-a-l-association-veli-velo>) à la dite association pour la somme minimum de 5 €, y compris pour les automobilistes qu'ils soient ou non accompagnants de cyclistes.

Les cyclistes emprunteront uniquement – et les automobilistes presque exclusivement – des routes secondaires parfois étroites de la Haute-Vienne et de la Corrèze dont certaines portions sont vallonnées. Le respect du Code de la route y est obligatoire et la prudence indispensable.

Les cyclistes seront attendus par leurs accompagnants au champ des martyrs de Tulle (haut-lieu de Cueille) à 19h.

Après s'être restaurés, tous les participants sont invités à se rendre à la Salle municipale de l'Auzelou pour profiter de la représentation gratuite du *Requiem pour Oradour* par les élèves des classes HAM de Limoges et de Tulle.

Principes des balades :

1. Chaque participant, qu'il soit cycliste, ou automobiliste devra prévoir son ravitaillement. Un regroupement général est prévu entre 12h30 et 13h30 Place Eugène-Degrassat (ex-place de l'église) à Châteauneuf-la-Forêt (87130) pour déjeuner.
2. Pour les automobilistes
 - Ils gareront leurs véhicules :
 - avant 8h, sur le champ de foire à Oradour (angle des rues de la Glane et de la Lande)
 - dès leur arrivée à Châteauneuf-la-Forêt au plus tard à 12h30, Place Eugène Degrassat.
 - Dès que les cyclistes seront partis, ils iront prendre le départ du parcours *Terra-Aventura* (gratuit),
 - près de la mairie à Oradour, à pied,
 - et de l'esplanade de la Résistance (face au Supermarché U) à Châteauneuf, où ils se rendront en voiture qu'ils reviendront garer sur la place de l'église pour effectuer, à pied, la suite du parcours de la deuxième énigme jusqu'à la sixième ; puis à nouveau en voiture pour trouver la septième et dernière, et ce lieu insolite où se cache la gourde aux Poï'z - récompense souvenir près de la plaque commémorative du *Pré aux chevaux* où il faudra garer les véhicules, avant de faire demi-tour en direction de Sussac.
 - Il est possible d'imprimer chez soi la feuille de route du parcours à partir du site <https://www.terra-aventura.fr/> ou depuis un Office de Tourisme (aux horaires d'ouverture !). Également, il est vivement conseillé de se munir d'un GPS. On peut en trouver en location au sein des structures partenaires à leurs horaires d'ouverture, ou faire équipe à 2 ou 3 avec un des détenteurs de téléphone portable.
3. Pour les cyclistes
 - Le départ leur sera donné
 - du champ de foire d'Oradour à 8h,
 - et à 14 h de la place de l'église à Châteauneuf.
 - Un véhicule de l'organisateur ouvrira et assurera le respect des itinéraires des cyclistes ; un véhicule assistance fermera la marche.
 - Des cyclistes expérimentés, capitaines de route, encadreront les participants de la balade ; tête et queue du peloton et serre-files.
 - A part le détour jusqu'à la table d'orientation et à la stèle du Mont-Gargan, qu'un groupe de quelques cyclistes aguerris sera autorisé à effectuer, le parcours de la deuxième demi-étape est le même pour tous, les cyclistes étant dispensés de s'arrêter aux plaques, stèles ou autres monuments commémoratifs.
 - Enfin, les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant qui, par son attitude, mettrait en danger la sécurité du groupe ou irait à l'encontre de l'état d'esprit souhaité.

Règles à respecter :

1. Par les cyclistes.

- Les cyclistes roulent de façon groupée, en peloton, conduit par les capitaines de route.
- L'allure du peloton est contrôlée par les capitaines de route.
- Il n'est pas permis de dépasser les capitaines de route.
- Pour leur sécurité et pour faciliter la circulation des véhicules, les cyclistes roulent par deux de front au maximum.
- Pour chacune des deux demi-étapes, les cyclistes évitent les dépassements entre eux. Toutefois, sur les portions vallonnées du parcours, les côtes peuvent être escaladées par chaque participant à sa propre allure, tout en restant derrière les capitaines de route ; le peloton se regroupe et se reforme dès le sommet de la côte franchi.
- Les cyclistes qui ont des difficultés passagères, qui ne leur permettent pas de suivre l'allure du peloton, doivent impérativement monter dans la voiture suiveuse.
- Le port du casque et d'un gilet de sécurité est obligatoire.

2. Par les automobilistes

- Des équipes de 3 à 5 participants se constitueront avant de prendre le départ ensemble de chacun des deux parcours *Terra Aventura*. Et ils se choisiront un intitulé ou un numéro (exemple : équipe n°1, ou équipe des bras-cassés).
- A l'issue des parcours *Terra Aventura*, et à chacune des haltes mémorielles programmées, avant de remonter dans leurs voitures, chaque équipe regroupée devra essayer de résoudre en moins de 3 minutes, l'énigme qui leur sera proposée avant d'effectuer le trajet qui conduira jusqu'à la prochaine halte mémorielle.
- Il sera interdit de dépasser le véhicule de l'organisateur qui ouvrira la caravane sur les itinéraires de chaque demi-étape.

----- Coupon d'inscription à la journée mémorielle du 12/06/2024 -----
à renvoyer avant le 9 juin à contact@velivelo-limoges.org
ou à Véli-vélo, 235 avenue du Général Leclerc – 87100 LIMOGES

Je soussigné, NOM :..... Prénom :.....

Tél : , adresse électronique : @

Adresse postale :

accepte sans réserve après l'avoir lu attentivement, le règlement et je m'engage à participer à la journée du 12 juin ; conformément aux mentions que je coche ci-après :

seul en voiture ; en compagnie de personnes adultes et/ou jeunes de moins de 18 ans placés sous ma responsabilité dont cyclistes tous assurés pour ces activités auxquelles nous prendrons part (ceux qui ne pourront pas présenter d'attestation d'assurance, adhèrent à Véli-vélo sur [le site de Hello asso](#)) :

à partir d'Oradour-sur-Glane à 8h, et/ou à partir de Châteauneuf-la-Forêt à 14 h,

ainsi qu'à 20h30 au concert gratuit *Requiem - hommage aux victimes d'Oradour* à la salle de l'Auzelou.

A, le 2024

Signature du participant responsable,